

Bobigny le 8 janvier 2010

Monsieur Claude BARTOLONE
Président du conseil général
De la Seine Saint-Denis

Monsieur le Président,

La fédération SUD des collectivités territoriales avec les syndicats FSU et CGT a lancé une semaine de mobilisation du 18 au 21 janvier prochain, nos exigences portent sur les garanties statutaires des fonctionnaires, le rattrapage des pertes de salaires ; mais également sur des préoccupations liées aux projets actuels de réforme territoriale, de suppression de la taxe professionnelle, les missions des services publics et l'abandon de la clause de compétence générale qui touche particulièrement les Départements et les Régions.

Plus localement, en Ile de France, « le grand Paris » c'est les attaques contre les communes qui seraient dépossédées de tout pouvoir en matière d'aménagement au profit de la société du grand Paris qui pourra livrer aux promoteurs certains précieux terrains.

La suppression d'un certain nombre d'élus, présentée comme «la grande économie » est purement démagogique lorsque l'on sait que les indemnités des élus représentent 0,04 % des dépenses des collectivités, que des élus ne perçoivent aucune indemnité et ne représentent pas un coût mais un gain par leur engagement bénévole au service de l'intérêt général.

Compte tenu de ces derniers éléments qui constituent autant votre combat que le notre, je souhaite que nous puissions envisager un positionnement forts des élus eux même. En effet les salariés en grève le 21 janvier seront prélevés sur leur salaire d'une journée de grève, nous pourrions lancer la création d'un fond de solidarité qui serait alimenté par le prélèvement précité et abondé par 1/30 des indemnités des élus qui le souhaiteraient. La gestion de fond s'effectuerait de façon paritaire et proportionnelle entre ceux qui l'ont constitué.

Dans l'attente de votre avis sur cette proposition, veuillez recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le secrétaire général

Michel BORG